

# 2014

## Rapport annuel





L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, a pour missions principales de représenter les employeurs de l'économie sociale et solidaire et de défendre et promouvoir leurs intérêts. Son rôle est de :

- ▶ **FÉDÉRER** les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire.
- ▶ **EXPRIMER** les positions, les besoins et les préoccupations de ses organisations membres pour agir dans leur intérêt commun et peser du poids de son organisation collective.
- ▶ **REPRÉSENTER** les employeurs de l'économie sociale et solidaire, particulièrement auprès des Pouvoirs publics des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire.
- ▶ **NÉGOCIER** et signer des accords collectifs de travail au niveau multiprofessionnel avec les Confédérations syndicales de salariés.

## QUELQUES CHIFFRES

- ▶ L'UDES regroupe 28 groupements et syndicats d'employeurs et 14 branches professionnelles.
- ▶ Elle rassemble près de 85% des employeurs fédérés.
- ▶ L'UDES représente ainsi plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés soit près d'un salarié sur deux de l'économie sociale et solidaire.



# SOMMAIRE

- 6 **LES DÉMARCHES INSTITUTIONNELLES**  
La reconnaissance par les pouvoirs publics d'une organisation patronale multiprofessionnelle de l'ESS  
Contributions et prises de position de l'UDES  
Consultation de l'UDES sur les accords nationaux interprofessionnels  
Le Pacte de responsabilité et les entreprises à but non lucratif : les démarches de l'UDES  
Participation de l'UDES à la grande conférence sociale  
Quelques rencontres institutionnelles
- 11 **PARTICIPATION AUX INSTANCES DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE NATIONAL**  
Le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP)  
Le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE)  
La Conseil national éducation économie (CNEE)  
Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- 12 **LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES EMPLOYEURS DE L'ESS**  
Développement et promotion de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire  
Partenariats emploi et groupes de travail externes  
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations dans les branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale et solidaire  
Prévention et santé au travail dans l'économie sociale et solidaire
- 15 **LE DIALOGUE SOCIAL ET LES NÉGOCIATIONS ENGAGÉES**  
Les travaux du groupe employeurs plénier  
Les travaux du groupe de dialogue social transversal de l'économie sociale  
Les négociations et rencontres bilatérales avec les confédérations syndicales de salariés
- 17 **LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'UDES**  
Coordination nationale et accompagnement des délégations régionales  
La représentation politique en régions  
Les actions opérationnelles en régions
- 20 **LE SUIVI DE L'ACTION PRUD'HOMALE**
- 22 **LA GOUVERNANCE DE L'UDES**
- 23 **LES ADHÉRENTS DE L'UNION EN 2014**

# ÉDITORIAL



© S.Lenormand

Après l'année 2013 qui a permis d'élargir les contours de l'ancienne Usgeres pour créer les conditions d'une structuration plus large et d'un regroupement de l'ensemble des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire, l'année 2014 a été marquée par la reconnaissance officielle de l'UDES par les pouvoirs publics.

Le protocole d'accord, signé le 30 janvier 2014 entre les six plus importantes organisations patronales françaises dont l'UDES, a été repris dans la loi du 5 mars 2014 donnant pour la première fois dans le dialogue social national, un statut clairement défini pour les organisations patronales qui ne sont ni interprofessionnelles, ni de branche.

L'UDES est donc, depuis le 5 mars 2014, une organisation présumée reconnue comme organisation multiprofessionnelle dans l'attente de la première mesure officielle prévue en 2017. De ce fait, les premières obligations sont tombées en fin d'année donnant une place à l'UDES dans les nouvelles instances de l'emploi et de la formation professionnelle issues de la loi.

De plus, l'UDES, outre sa participation pour la troisième année consécutive à la grande conférence sociale, a été tout au long de cette année, consultée par le Medef dans le cadre de la négociation des accords nationaux interprofessionnels tant sur la formation professionnelle, l'Unédic, les régimes de retraite complémentaire et l'accord sur la modernisation du dialogue social encore en négociation fin 2014.

Cette année a également permis à l'UDES de poursuivre ses actions en faveur du développement de l'emploi, par le biais du soutien de ses adhérents sur les dispositifs d'emplois publics et par une présence accrue sur des salons à la rencontre des jeunes et des demandeurs d'emplois.

Les difficultés du secteur et, notamment des secteurs associatifs suite à la mise en place du CICE, ont mobilisé les adhérents de l'UDES autour des questions de fiscalité du secteur, notamment au travers d'une étude commanditée auprès d'un cabinet fiscaliste et des actions volontaristes en direction des pouvoirs publics. La mise en œuvre du pacte de responsabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne résout par l'inégalité de traitement entre entreprises commerciales et entreprises à but non lucratif.

D'un point de vue du dialogue social multiprofessionnel, l'année 2014 a permis d'avancer sur trois sujets : la signature au mois de février de l'accord sur l'emploi des jeunes, l'ouverture à la signature de deux délibérations paritaires, sur le dialogue social territorial et sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces différents éléments permettront de faire vivre les espaces régionaux de dialogue social qui pourront se mettre en place dans les territoires et préjugent d'une négociation en 2015 sur l'égalité femmes/hommes.

L'année 2014 a renforcé considérablement la dimension territoriale de notre union. La tournée des régions a été fructueuse avec un nombre important de participants et la mobilisation en fin d'année des réseaux autour de la mise en place des CREFOP a été à la hauteur des enjeux. Plus de 150 mandataires ont participé au séminaire organisé les 8 et 9 décembre à Paris.

En synthèse, l'année 2014 restera l'année de la reconnaissance et de la maturité pour l'UDES qui entre dans le paysage patronal et celui des acteurs économiques et sociaux par une porte assez grande pour que notre union puisse défendre les intérêts de ses employeurs dans les espaces de concertation. Reste la question du financement qui, à l'aune de la loi du 5 mars 2014, nécessitera des ajustements en 2015 en lien avec les partenaires sociaux interprofessionnels et l'État.

**Alain Cordesse**

Président de l'UDES

Vice-président du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

## LA RECONNAISSANCE PAR LES POUVOIRS PUBLICS D'UNE ORGANISATION MULTIPROFESSIONNELLE DE L'ESS

L'année 2014 a été marquée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui reconnaît l'UDES comme partenaire social à part entière, sous un vocable qui a été proposé par l'Union elle-même : organisation multiprofessionnelle.

Cette reconnaissance est le fruit d'un travail de plus de 10 ans, mené après plusieurs demandes auprès de différents ministres du Travail, deux contentieux auprès du Conseil d'État en raison de l'absence de réponse des pouvoirs publics, un partenariat avec la CGPME pour mettre le dossier sur la table, plusieurs promesses de campagne du candidat François Hollande en 2012, le soutien de Michel Sapin alors Ministre du Travail, des interlocutions régulières avec l'ensemble des organisations patronales.

Fin décembre 2013, une position commune avec la FNSEA et l'UNAPL mettait en évidence les critères que les trois organisations souhaitaient voir figurer dans le volet démocratie sociale du projet de loi pour qualifier le niveau multiprofessionnel.

C'est à partir de cette position commune qu'un accord a été trouvé et signé le 14 janvier 2014 par l'ensemble des organisations patronales (MEDEF, CGPME et UPA inclus). Cet accord a été repris dans la loi du 5 mars 2014 sous la forme d'un amendement gouvernemental.

Cette loi donne un cadre clair aux organisations patronales représentatives au niveau multiprofessionnel

► Relations avec les organisations interprofessionnelles lors des négociations d'ANI notamment.

- Contribution à la définition des politiques publiques dans les instances de consultation du dialogue social national et territorial.
- Entrée dans de nouvelles instances du dialogue social et de l'emploi (exemple : les CREFOP).

Elle crée également un fonds paritaire de financement dédié des acteurs du dialogue social alimenté par une contribution mutualisée des entreprises, complété d'une contribution de l'État et des organismes paritaires. Il est géré par les organisations syndicales et patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel. Le financement direct des partenaires sociaux par les organismes paritaires, dont les OPCA, est proscrit et ce au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'UDES aurait souhaité que la gouvernance du fonds paritaire de financement dédié intègre le hors champ, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Enfin, les discussions n'ont pas pu aboutir fin 2014 à un relèvement de la part destinée aux organisations multiprofessionnelles dans la subvention de l'État destinée à soutenir les acteurs qui contribuent à la définition des politiques publiques (80% pour les organisations interprofessionnelles et 20% pour les organisations multiprofessionnelles).

Le volet « Démocratie Sociale » de la réforme de la formation professionnelle propose par ailleurs un cadre de mesure de la représentativité patronale au niveau des branches et de l'interprofession. La première mesure de la représentativité patronale est prévue en 2017.

## CONTRIBUTIONS ET PRISES DE POSITION DE L'UDES

L'UDES a poursuivi en 2014 son positionnement d'acteur institutionnel et d'organisation professionnelle émettant des avis et formulant des propositions sur l'agenda social et, notamment, dans le cadre de :

► **La loi sur la formation professionnelle et sur l'emploi.** L'UDES a soutenu l'instauration du compte personnel de formation dont la valeur ajoutée réside notamment dans le caractère transférable de ce compte, attaché à la personne indépendamment de son statut. L'Union s'est dite très favorable à la simplification et la rationalisation de la taxe d'apprentissage et de son réseau de collecte. L'UDES a notamment soutenu un modèle d'OCTA adossé aux OPCA. L'Union a réitéré sa volonté d'être représentée au sein du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP). L'UDES s'est également montrée très réservée quant aux propositions relatives au financement de la formation professionnelle. Pour l'UDES, il faut maintenir une contribution « plan de formation » significative pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.



► **Les assises de l'apprentissage.** L'UDES a participé à la consultation sur le développement de l'apprentissage, organisée

le 19 septembre par le Ministre du Travail, sous le haut patronage du Président de la République. L'Union a défendu une trentaine de propositions concrètes pour lever les freins existants et augmenter le recours au contrat d'apprentissage dans les entreprises de l'ESS. Plusieurs propositions de l'UDES ont été reprises par le Président de la République.

► **La réforme territoriale.** Le projet de loi NOTRe « Nouvelle organisation territoriale de la République » soulève des inquiétudes quant à l'avenir des politiques sociales au niveau local et, notamment, à celui des départements et alimente bien des incertitudes sur les orientations exactes de la réforme. L'UDES a rappelé le rôle majeur que jouent les départements dans l'organisation territoriale actuelle, particulièrement pour les secteurs de la santé, de l'action sanitaire et sociale, de la culture, du sport et du tourisme. La suppression de la clause de compétence générale des départements interroge la continuité du soutien au secteur associatif et aux services de soins et d'accompagnement mutualistes qui émarginent en partie sur l'action sociale des départements. Dans ce cadre, l'UDES a été associée, en tant que partenaire social, aux travaux du Conseil national des services publics qui a été installé le 7 novembre et aux groupes de travail qui ont suivi, organisés par France Stratégie

► **La loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS.** L'UDES s'est félicitée de la promulgation de la loi du 31 juillet 2014, après de riches débats, tant au sein du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, qu'au Parlement. Elle permet un soutien important au développement des reprises d'entreprises sous forme de SCOP

à travers la SCOP d'amorçage ou les groupes de SCOP pour celles qui prestent des services à l'international. Elle permet également à de nouvelles entreprises de pouvoir bénéficier de l'agrément solidaire d'utilité sociale rénové. L'UDES reste cependant réservée quant à la

définition du périmètre de l'ESS qui fait entrer les entreprises commerciales dans le champ de l'ESS sur des projets d'utilité sociale. Cela interroge au regard des dispositifs fiscaux de soutien de l'État à la compétitivité et à l'emploi mis en place.

## CONSULTATION DE L'UDES SUR LES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS

Comme le prévoit la loi du 5 mars 2014, l'UDES a été consultée par le MEDEF sur les accords nationaux interprofessionnels (ANI) négociés en 2014 :

### ► **La convention d'assurance chômage.**

L'UDES a été reçue le 8 janvier 2014 par le MEDEF. Elle a formulé plusieurs propositions afin de répondre aux enjeux de cette négociation et notamment l'enjeu financier. L'UDES a notamment proposé de :

- Mettre en place une forme de dégressivité des aides au retour à l'emploi sur le modèle du Contrat de sécurisation professionnelle.
- Diversifier la prise en charge des surcoûts des régimes des intermittents.
- Aligner le régime des intérimaires sur celui des salariés de droit commun.

### ► **La gestion des régimes de retraites complémentaires.**

L'UDES a été reçue le 17 décembre 2014 par le MEDEF. Cette négociation s'est ouverte dans un contexte de déficits structurels importants des régimes AGIRC et ARCCO. L'UDES a souligné que la fusion de ces régimes paraît être une bonne initiative qui va vers plus d'égalité et devrait permettre une gestion simplifiée, source d'économies de gestion. L'UDES estime

qu'il conviendrait d'agir sur des variables qui auront des impacts sur les bornes d'âge (âges d'ouverture des droits et âge du taux plein) sans proposer, dans le contexte économique actuel, une hausse des cotisations des employeurs.



### ► **La modernisation du dialogue social.**

L'UDES a été consultée par le MEDEF, les 8 octobre, 4 novembre 2014 et le 7 janvier 2015, soit de manière régulière et bien au-delà des obligations définies par la loi. À l'ouverture de la négociation, l'UDES a souligné quelques spécificités propres à l'ESS, témoignant d'une attention particulière portée au dialogue social – abaissement des seuils pour la désignation des délégués du personnel dans les entreprises de moins de 11 salariés – et a posé deux principes au cœur de sa réflexion :



- L'entreprise doit rester le principal lieu d'exercice du dialogue social dès lors que cela est possible.
- La branche professionnelle doit rester le pivot des relations sociales.

Concernant les instances extérieures pour les entreprises de moins de 11 salariés, l'UDES a estimé qu'elles devaient relever de la branche ou de l'interbranche de façon volontaire et non obligatoire et ne devaient pas être des lieux de négociation. La négociation menée

n'a pas permis un accord des partenaires sociaux sur les propositions patronales et a abouti à un constat d'échec le 22 janvier 2015.



## LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET LES ENTREPRISES À BUT NON LUCRATIF : LES DÉMARCHES DE L'UDES

L'UDES s'est particulièrement investie sur la question du Pacte de responsabilité.

Dans ce cadre l'UDES a tout d'abord plaidé pour une **réforme de la taxe sur les salaires** modifiant les tranches jusqu'à 2,5 SMIC et permettant une réduction fiscale de 4% égale à celle du CICE en première année d'exercice. Cette proposition n'ayant pas été retenue par le Gouvernement notamment pour des raisons de coût et de changement de gouvernement, l'UDES a alors défendu l'idée d'un **équivalent au CICE pour les associations et les mutuelles de livre 3** non assujetties au CICE dans le cadre du projet de loi de finances 2015.

L'UDES a ainsi commandité une étude auprès d'un cabinet fiscaliste qui montre que, sur des activités identiques (dans l'animation périscolaire, la petite enfance, l'aide et soins à domicile et les EHPAD), le différentiel de compétitivité entre entreprises commerciales et entreprises associatives est, d'un point de vue fiscal, de 4% de la MSB, après mise en place du CICE. L'UDES a, par conséquent,

proposé que les associations concernées puissent bénéficier du CICE dans l'enveloppe de 20 milliards dégagées par le gouvernement pour 2015 dès lors qu'elles sont assujetties

à un impôt sur les sociétés à taux réduit sur leurs revenus de placement et patrimoniaux. Un amendement a été déposé dans ce sens à l'Assemblée nationale et au Sénat dans le cadre du projet de loi de finances 2015.

Fin 2014, n'ayant obtenu aucune avancée sur les autres sujets, l'UDES se résolvait à demander que soit avancée à 2016 la transformation du CICE en baisse générale des charges promise par le Président de la République à partir de 2017.



## PARTICIPATION DE L'UDES À LA GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE

Pour la troisième année consécutive, l'UDES a participé à la conférence sociale les 7 et 8 juillet 2014. La représentation de l'UDES a été renforcée par rapport aux années précédentes avec la participation à 4 tables rondes sur l'emploi, la croissance par l'investissement, la politique de santé et le dialogue social dans le processus de réforme de l'action publique, contre deux en 2012 et 2013.

L'UDES a réalisé un document général de propositions sur l'ensemble des thématiques de la conférence sociale, qui a été envoyé à tous les ministères concernés par la conférence ainsi qu'au cabinet du Premier ministre.



## QUELQUES RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

En 2014, l'UDES a été auditionnée ou a rencontré un certain nombre d'acteurs dont :

- François Hollande, Président de la République ;
- Jean-Marc Ayrault, Premier ministre et son successeur Manuel Valls ;
- Bernard Cazeneuve, Ministre du budget ;
- Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales ;
- Marylise Lebranchu, Ministre de la fonction publique et de la réforme territoriale ;
- Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif ;
- Michel Sapin, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et François Rebsamen son successeur ;
- Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Économie Sociale et Solidaire et à la Consommation et Carole Delga son successeur ;
- Michel Yahiel, Conseiller social de François Hollande ;
- Christophe Devys, Conseiller social de Jean-Marc Ayrault ;
- Gille Gateau, Conseiller social de Manuel Valls ;
- Nicolas Grivel, Directeur de cabinet et Directeur adjoint de cabinet de Michel Sapin et ses conseillers ;
- Pierre-André Imbert, Directeur de cabinet de François Rebsamen ;
- Bertrand Gaume, Directeur de cabinet de Benoît Hamon et ses conseillers ;
- Catherine Joly, Directrice de cabinet de Carole Delga et ses conseillers ;
- Louis Gallois, Président de la FNARS ;

# PARTICIPATION AUX INSTANCES DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE SOCIAL NATIONAL

## LE CONSEIL NATIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CNEFOP)

La loi du 5 mars 2014 a institué le CNEFOP, l'instance majeure de consultation, de concertation, de suivi, de coordination, et d'évaluation des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle initiale et continue et de l'orientation tout au long de la vie. En tant qu'organisation patronale multiprofessionnelle, l'UDES a intégré le CNEFOP dès sa réunion d'installation, le 28 novembre 2014. L'Union est représentée par Dorothée Bedok, Directrice du Pôle Relations sociales du Synéas et titulaire du mandat, et par Robert Baron, Président en 2014 de l'OPCA Uniformation et administrateur du CNEA, suppléant du mandat. La liste nationale interprofessionnelle des certifications éligibles au compte personnel de formation (CPF), les projets de décrets relatifs au socle de connaissances et de compétences ou encore l'inventaire des certifications et des habilitations ont été quelques-uns des sujets abordés dans le cadre de cette instance.

## LE CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI (COE)

Depuis avril 2013, Hugues Vidor, Vice-président de l'UDES en charge de l'emploi et du dialogue social, siège au COE en tant que personnalité qualifiée. Ce conseil est un lieu de débats entre les principaux acteurs du marché du travail. Son objectif est d'établir des diagnostics partagés et de formuler des propositions de réforme.

En 2014, l'UDES a ainsi contribué aux travaux du COE sur l'évolution des formes d'emploi, sur le retour à l'emploi des personnes durablement éloignées du marché du travail et sur l'impact d'internet dans la recherche d'emploi.

## LE CONSEIL NATIONAL ÉDUCATION ÉCONOMIE (CNEE)

L'UDES est également l'un des 26 membres du CNEE en tant que représentante des employeurs, avec le MEDEF, la CGPME, l'UPA et l'ANDRH. Alain Cordesse, Président de l'UDES, y siège à ce titre. Ce conseil, créé par décret le 27 juin 2013, est « chargé d'animer une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique, et un dialogue permanent entre leurs représentants sur toutes questions relatives à la relation entre l'éducation, l'économie et l'emploi ».

En 2014, l'Union a été auditionnée en décembre par des inspecteurs de l'IGAS, sur les attentes et/ou recommandations des employeurs du champ pour optimiser l'orientation, l'information et l'insertion professionnelle des jeunes vers les secteurs et métiers de l'économie sociale et solidaire.

## LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

Alain Cordesse siège en tant que personnalité associée au sein de la section du travail et de l'emploi du CESE. Durant le premier semestre, la section a travaillé sur la thématique du « dialogue social : vecteur de démocratie, de progrès social et de compétitivité ». En novembre, la section a adopté un rapport intitulé « Agir pour la mixité des métiers ». Alors que le Gouvernement a placé cette question au rang de ses priorités, le Premier ministre a demandé au CESE, à l'intention des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, des orientations pour agir.

# LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES EMPLOYEURS DE L'ESS

## DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'UDES s'est à nouveau mobilisée en 2014 sur le développement et la promotion de l'emploi dans l'ESS à travers notamment le **portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire**. Lancé en janvier 2013, ce portail a pour objectifs de :

- valoriser le secteur et communiquer sur ses spécificités, ses métiers, ses formations et l'actualité emploi du secteur,
- mettre en relation chercheurs d'emploi et recruteurs via notamment des offres d'emploi en ligne et une CVthèque,
- favoriser la mobilité interbranches des salariés dans l'économie sociale et solidaire,
- asseoir la visibilité de l'économie sociale et solidaire.

Le portail a reçu en moyenne 425 visites par jour en 2014 (un total de près de 160 000 visites), soit une augmentation de près de 50% par rapport à l'année précédente. En 2014, l'essentiel des actions a contribué à faire connaître l'outil auprès du grand public, principalement. L'UDES a donc participé à une vingtaine de forums et salons emploi pour promouvoir cet outil.

Par ailleurs, des **présentations, conférences et informations collectives ont été organisées par l'UDES ou en partenariat avec l'Union**. Leur principal objectif : faire connaître les secteurs de l'économie sociale et solidaire et les possibilités d'emploi existantes. À noter qu'en 2014, les formats et publics étaient plus variés qu'en 2013, l'intérêt grandissant du public pour l'économie sociale et solidaire se confirme.



Un premier **bilan du déploiement des emplois d'avenir dans les réseaux de l'UDES** a été réalisé après une année d'existence. L'UDES a mené une enquête directement auprès des dirigeants et responsables afin de connaître le profil des jeunes embauchés et surtout d'avoir un retour qualitatif sur les emplois d'avenir. D'une manière générale, les résultats font apparaître que les employeurs souhaitent recevoir les jeunes en emploi d'avenir dans les meilleures conditions possibles pour pouvoir exercer un vrai tutorat. Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, ils préfèrent s'abstenir. Par ailleurs, les moyens pour former les jeunes sont un levier important.

## PARTENARIATS EMPLOI ET GROUPES DE TRAVAIL EXTERNES

Des partenariats emploi et des groupes de travail externes ont également été mis en place afin de promouvoir l'emploi dans l'économie sociale et solidaire.

L'UDES s'est ainsi associée au Mouvement associatif dans le cadre de l'organisation du « Prix pour l'emploi de qualité : Mon asso s'engage ! ».

L'UDES a également initié des partenariats en 2014 qui seront mis en œuvre dans le courant de l'année 2015. C'est le cas pour l'association 100 000 entrepreneurs et Le Groupe La Poste pour favoriser le lien entre ces entreprises et les métiers de l'économie sociale et solidaire. L'UDES participe également aux travaux de l'observatoire national de l'économie sociale et solidaire.

## PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES BRANCHES, SECTEURS ET ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**E**n matière de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, l'UDES a poursuivi en 2014 sa démarche de labellisation engagée en 2013 pour elle et ses adhérents :

- ▶ Un état des lieux des dispositifs favorisant la prévention des discriminations et la promotion de la diversité au sein du périmètre déterminé par l'AFNOR a été réalisé avec l'association FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion).
- ▶ Cet état des lieux a permis de définir des axes d'amélioration, de consolidation et de communication.
- ▶ À partir de là, l'UDES a défini une politique de prévention des discriminations et de promotion de la diversité.

En parallèle, tout au long de 2014, un travail plus spécifique d'échanges d'informations et de pratiques a été réalisé avec le CNEA qui a souhaité

porter son dossier de labellisation à son terme. Le CNEA, syndicat de l'animation, du sport et du tourisme social et familial, a d'ailleurs déposé sa candidature en septembre 2014.

L'UDES a à cœur de promouvoir l'égalité de traitement et la prévention des discriminations comme leviers de la qualité de l'emploi. L'audit AFNOR, préalable à la labellisation, a été réalisé début 2015. Au travers de cette démarche, l'UDES souhaite essaimer ce type de pratique auprès de ses adhérents.





## PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**D**ans le cadre de la convention de partenariat qui la lie avec Chorum-Cides, l'UDES a poursuivi son implication au sein du groupe de travail constitué au sein de Chorum-Cides visant la mise en place de démarches de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans l'économie sociale et solidaire.

Ce sont principalement les structures de l'aide et des soins à domicile, du médico-social, et de l'accueil de jeunes enfants qui font l'objet d'un

accompagnement dans ce cadre. Un groupe de travail distinct s'est réuni sur les problématiques de passerelles métiers entre branches professionnelles de l'économie sociale et solidaire, visant à faire émerger des parcours professionnels possibles en prévention de phénomènes de dégradation de la santé au travail, dont les TMS.

# LE DIALOGUE SOCIAL ET LES NÉGOCIATIONS ENGAGÉES

## LES TRAVAUX DU GROUPE EMPLOYEURS PLÉNIER

Le groupe employeurs plénier (GEP) est ouvert à l'ensemble des adhérents de l'UDES. Son objectif est double :

- Débattre sur les propositions de l'UDES en matière d'emploi et de formation professionnelle.
- Préparer les positions des employeurs sur les textes d'accord soumis à la négociation.

En 2014, le GEP s'est saisi de différents sujets en lien avec les thématiques de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Il s'est réuni huit fois au cours de l'année. Deux thématiques ont plus particulièrement mobilisé les membres du GEP en 2014 :

- **La réforme de la formation professionnelle** a suscité un travail important de réflexion et de propositions à l'occasion de l'examen du projet de loi au Parlement. Ainsi, des propositions d'amendements ont été formulées à l'adresse des commissions des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. Une fois la loi votée, le 5 mars 2014, l'UDES a accompagné la réflexion de ses adhérents sur les impacts de la réforme dans leurs branches professionnelles. L'UDES a ainsi organisé un séminaire de travail le 25 mars. Animé par le cabinet Ambroise Bouteille et Associés, ce temps de réflexion a permis de décrypter les nouveautés introduites par la réforme, les conséquences pour les branches et les points clés à aborder dans le cadre des négociations. À l'automne, l'UDES s'est également investie dans le grand

chantier d'identification des certifications propres à l'ESS, dont il était souhaitable de promouvoir l'éligibilité au Compte personnel de formation (CPF).

- La question de la **modernisation du dialogue social**. L'UDES, associée à la délégation patronale interprofessionnelle très en amont de la négociation sur le sujet, a proposé à ses adhérents un point régulier sur l'avancement des discussions entre partenaires sociaux. En GEP, les débats ont été principalement axés sur les spécificités d'approche du dialogue social dans l'ESS ainsi que sur les souhaits des employeurs en matière de simplification et d'amélioration.

Dans le cadre du GEP et au-delà, un travail spécifique a été engagé sur la mise en œuvre du **compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P)**. L'UDES a participé à plusieurs réunions organisées par la mission de concertation confiée à Michel Davy de Virville sur les modalités de mise en œuvre opérationnelles du compte en vue, notamment, de la publication des décrets d'application de la loi du 20 janvier 2014.



## LES TRAVAUX DU GROUPE DE DIALOGUE SOCIAL TRANSVERSAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le groupe de dialogue social transversal de l'économie sociale (GDS) est un lieu de débat, de propositions et de préconisations autour de la pratique du dialogue social transversal dans les domaines de l'emploi et de la formation.

En 2014, les travaux du groupe de dialogue social ont principalement porté sur :

► **Les modalités du dialogue social territorial dans l'économie sociale et solidaire.** Un texte arrêté lors de la séance du 17 décembre 2014 a été ouvert à signature début 2015. À noter que la tenue de la négociation sur la modernisation du dialogue social, annoncée dès l'été 2014, a eu des incidences sur le calendrier des discussions concernant ce texte, tout comme le souhait des partenaires sociaux d'attendre la publication des décrets concernant le financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés ainsi que la mise en place du Fonds paritaire national en la

matière, jugés de nature à éclaircir certains points.

► **L'égalité homme/femme dans l'économie sociale et solidaire.** La négociation d'un accord multiprofessionnel s'est ouverte le 27 mars 2015.

Le GDS a également poursuivi sa mission en termes de suivi de la déclinaison des accords UDES dans les branches professionnelles de l'ESS et de suivi de l'activité conventionnelle sur des sujets structurants.



## NÉGOCIATIONS ET RENCONTRES BILATÉRALES AVEC LES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS

Le dialogue social multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire a été marqué en 2014 par l'accord sur l'emploi des jeunes dans l'ESS qui a été signé par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT-FO le 21 février 2014. Cet accord est toujours en cours d'extension.

L'année 2014 a également permis des échanges bilatéraux nourris avec les Confédérations syndicales de salariés sur les thématiques d'actualité sociale mais aussi sur les enjeux propres au dialogue social dans l'économie sociale et solidaire. Deux rencontres avec la CFDT ont ainsi eu lieu en avril et en novembre, et une rencontre avec l'UNSA a été organisée en octobre.



# LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'UDES

**Avec plus de 160 réunions et groupes de travail organisés par les délégations constituées et la montée en charge de nouvelles délégations régionales, l'Union a poursuivi, en 2014, le renforcement de son implantation territoriale.**

## L'activité territoriale en bref

- 22 délégations régionales,
- 99 réunions et groupes de travail,
- 62 réunions externes et téléconférence,
- 350 représentants mobilisés en régions,
- Une participation à des travaux dans 19 CRESS,
- 2 Comités de coordination des régions consacrés :
  - à la place de l'UDES dans la gouvernance territoriale des politiques orientation-emploi-formation,
  - aux enjeux nationaux de l'UDES,
- 1 tournée des régions engagée en 2013 et poursuivie en 2014,
- 1 séminaire national sur les enjeux emploi/formation en région.
- 1 commission régionalisation qui s'est réunie chaque trimestre autour des axes de travail suivants :
  - le développement des conditions nécessaires à une structuration pérenne de la représentation des syndicats d'employeurs dans les territoires et le rôle d'accompagnement de l'Union auprès de ses adhérents sur cette question ;
  - les moyens à mettre en œuvre, individuellement et collectivement, pour consolider la représentation des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire dans les territoires.

## COORDINATION NATIONALE ET ACCOMPAGNEMENT DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

L'année 2014 a principalement été consacrée au renforcement et à l'accompagnement des délégations régionales dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi et dans le cadre prioritaire de la constitution des CREFOP.

Cette action a permis de consolider le positionnement des délégations de l'UDES dans le paysage institutionnel régional et leur visibilité auprès des pouvoirs publics. L'action régionale a principalement tourné autour de deux temps de mobilisation :

- **La tournée des régions.** 22 rencontres ont été organisées entre le 13 novembre 2013 et le 17 avril 2014. Ces rencontres ont réuni près de 550 participants issus des syndicats de l'Union et de ses partenaires. Elles ont eu notamment un impact en termes de dynamique de groupe à 3 niveaux :
  - Pour les délégations récentes ou en construction qui ont engagé des réflexions qui doivent leur permettre de construire une dynamique collective dans la durée.

- Pour les délégations en cours de développement : ces rencontres leur ont permis de mobiliser des collectifs de travail autour d'un enjeu de représentation et d'un noyau d'acteurs.
- Pour les régions « métropoles » : cette mobilisation a permis d'étoffer les collectifs existants pour répondre aux nouvelles sollicitations nées de la reconnaissance de l'Union et de la structuration du secteur.

Elle a également permis d'engager un rapprochement entre les représentants des syndicats d'employeurs et les OPCA du champ (Uniformation et Unifaf principalement). Cette coopération est amenée à l'avenir à se développer autour des objets liés à la mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle (mise en place des listes et abondements territoriaux au CPF, mise en place du CEP...)

► **la mobilisation autour des mandats CREFOP** qui a abouti à la réalisation d'un séminaire national, les 8 et 9 décembre 2014 à Paris. Ce séminaire a réuni toutes les personnes appelées à représenter l'UDES dans les CREFOP métropolitains. Il avait pour objectifs :

- D'outiller les mandataires sur les thématiques d'emploi, de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle sur lesquelles ils seront sollicités dans le cadre de leur mandat ;
- De donner les cartes de la représentation patronale, pour permettre de comprendre et d'appréhender le positionnement qui doit être celui du porte-parole de l'UDES dans les instances régionales.
- De faire connaître aux futurs mandataires les modes de fonctionnement et les

réflexes utiles pour l'exercice du mandat UDES : lien avec le collège régional, les syndicats adhérents, le pôle d'animation et de développement régional de l'UDES.

L'organisation de ce séminaire est un moment fort de la mobilisation nationale engagée tout au long de l'année 2014 autour des CREFOP. En effet, l'intégration de l'Union dans les CREFOP a engagé les



délégations régionales dans une nouvelle étape de structuration. Au-delà de faire exister l'Union dans les territoires, l'enjeu a consisté pour l'Union à accompagner les délégations régionales afin qu'elles soient en capacité de construire un positionnement répondant aux enjeux sectoriels et territoriaux de leur région, sur les sujets relatifs à l'emploi, la formation et au dialogue social.

Dans cette perspective, les délégations régionales se sont mobilisées en 2014 autour de :

- l'identification, la mobilisation et la préparation au mandat des futurs mandataires CREFOP, partant des ressources mobilisées dans le cadre de la tournée des régions ;
- la mise en œuvre des partenariats et systèmes d'acteurs nécessaires en vue d'alimenter les futurs mandataires dans la contribution de l'UDES aux travaux des CREFOP.

## LA REPRÉSENTATION POLITIQUE EN RÉGIONS

Les délégations régionales de l'UDES ont poursuivi leur action en vue de faire reconnaître le positionnement institutionnel de l'Union en tant que partenaire social dans les territoires, à travers notamment :

- ▶ Le collège Employeurs du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER). Au terme de la campagne de renouvellement de ces instances, menée en 2013, l'UDES siège au sein de 9 CESER.
- ▶ Les instances décentralisées des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment les CREFOP, dans lesquels l'UDES siège de droit ;
- ▶ Les dispositifs de concertation et de négociation menés par le Conseil régional dans le cadre de ses contrats d'objectifs.

L'Union a poursuivi, en 2014, son implication dans le suivi et la mise en œuvre de la politique

régionale emploi-formation en Rhône-Alpes, à travers sa participation aux Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF). En région PACA, la délégation régionale de l'Union a également engagé le déploiement d'une représentation dans les 10 Comités Territoriaux Education – Formation – Emploi (COTEFE) de la région pour participer, aux côtés des organisations patronales du champ interprofessionnel, à la mise en œuvre de la politique régionale emploi-formation.



## LES ACTIONS OPÉRATIONNELLES EN RÉGIONS

Dans le cadre de son développement territorial, l'Union propose aux délégations régionales d'engager, en déclinaison des orientations et accords nationaux, une dynamique d'expérimentation, en inscrivant leur délégation dans la création de pôles ou de projets territoriaux thématiques. Ces expérimentations prennent la forme d'études prospectives ou de déclinaisons opérationnelles des accords et travaux engagés par l'Union et portent, notamment, sur les thèmes suivants :

- ▶ Responsabilité des Employeurs ;
- ▶ Dialogue social dans les entreprises et les territoires ;
- ▶ Formation des dirigeants employeurs dans l'économie sociale ;
- ▶ GPEC et transmission intergénérationnelle dans l'ESS ;
- ▶ Qualité de vie au travail dans les entreprises de l'ESS.

# LE SUIVI DE L'ACTION PRUD'HOMALE



L'UDES est représentée aux Conseils d'administration de l'Association des Employeurs de l'Économie Sociale (AEES) et de l'Association Prud'hommes

Formation des Employeurs de l'Économie Sociale (APFEES) par quatre représentants. Ces derniers relayent les décisions de l'AEES et de l'APFEES auprès de l'UDES et contribuent aux travaux de l'AEES et de l'APFEES sur l'ensemble de leurs champs de compétences.

► L'activité de l'AEES a été, en 2014, principalement marquée par :

## La prolongation du mandat et des modalités de renouvellement des conseillers en 2017

François Rebsamen a annoncé le 29 avril 2014 la poursuite du mandat des conseillers prud'hommes jusqu'en 2017. Afin d'anticiper des difficultés dans le remplacement des démissionnaires, voire des difficultés de fonctionnement au sein des conseils de prud'hommes, ou même la nécessité d'organiser des élections complémentaires, il a été décidé d'adresser un questionnaire aux élus pour les interroger sur leur intention d'aller ou non jusqu'au terme du mandat. Les conseillers ont majoritairement répondu positivement à la poursuite du mandat jusqu'en 2017. Néanmoins, un nombre important de démission a été constaté fin 2014.

Le projet de loi relatif à la désignation des conseillers prud'hommes a été adopté le 20 novembre 2014 (loi promulguée le 18 décembre 2014). Ce texte habilite le gouvernement à légiférer par ordonnance pour fonder la désignation des conseillers sur la représentativité des partenaires sociaux et rallonger jusqu'à fin 2017 les mandats des conseillers actuels.

## Les pistes d'évolution des Conseils de prud'hommes


Différents rapports, émanant d'acteurs divers, ont été présentés cette année en proposant des pistes d'amélioration du fonctionnement des conseils de prud'hommes.

- Le rapport Marshall
- Le rapport Lacabarats
- Le projet de loi Macron : le projet de loi pour la croissance et l'activité, présenté le 9 décembre 2014 par le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, prévoit une réforme de la justice prud'homale pour la rendre « plus simple et plus rapide » en raccourcissant les délais et en favorisant l'intervention de juges professionnels.

## Le contentieux en Conseil d'État

Pour rappel, l'AEES a été exclue des subsides de l'État pour la campagne prud'homale 2008 en raison du fait qu'elle ne disposait pas d'une assise interprofessionnelle et qu'elle ne disposait pas des listes de candidats dans toutes les sections.

L'AEES a ainsi déposé une requête auprès du Conseil d'État. Par ordonnance en date du 13 juillet 2011, le Conseil d'État a renvoyé le recours devant le tribunal administratif de Paris.



Au terme de l'audience du 6 novembre 2012, le rapporteur public a rendu un rapport favorable à la demande de l'AEES. Toutefois, le 20 novembre 2012, le tribunal administratif a rejeté la requête de l'association aux motifs suivants :

- Le Ministre du Travail a tout loisir pour choisir quel organisme sera financé.
- L'AEES ne serait pas assez représentative au plan national car elle ne regroupe pas toutes les sections.

La Cour administrative d'appel de Paris, le 9 décembre 2013, a cassé le jugement du 20 novembre 2012 du tribunal administratif de Paris. Le Ministère n'a pas fait appel de cette décision auprès du Conseil d'État. Une requête a donc été déposée devant le tribunal administratif de Paris en vue d'une réparation indemnitaire.

La prorogation des mandats jusqu'en 2017 a pour objet d'éviter l'organisation d'une nouvelle élection avant l'entrée en vigueur de la réforme. La prorogation est accompagnée de mesures pour pourvoir à la vacance de conseillers prud'homaux et ne méconnaît pas l'objectif de valeur constitutionnelle de bonne administration de la justice.

► **L'APFEES** a de son côté réalisé 98 formations ayant rassemblé 1 145 stagiaires en 2014. Pour cette cinquième année de mandat, des thèmes de formation sur les actualités juridiques et liés à la réalité des conflits rencontrés par les conseillers ont été proposés afin de s'assurer du taux de participation.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### LE BUREAU

**Président :**

Alain Cordesse

**Vice-présidents :**

Michel Guernion, UNML

Alain Raoul, SYNEAS

Hugues Vidor, Adessa A Domicile

**Secrétaire général :**

Frédéric Gouëdard, UGEM

**Trésorier :**

Jean-Pierre Azaïs, CGSCOP

**Membres :**

Michel Tanfin, UNADMR

Stéphane Racz, SYNEAS (jusqu'au Bureau  
exceptionnel du 24 juin)

Jean-Dominique Tortuyaux puis Muriel

Vidalenc, FEGAPEI

André de Saint-Martin, COSMOS

Patricia Lexcellent, CGSCOP

### LES ADMINISTRATEURS

Dominique Balmary, UNIOPSS

Emmanuel Boutterin, SNRL

Gérard Bredy, SYNOFDES

Bernard Cauty, Fédération des PACT

Guy Courtois, SYNEAS puis Mohamed

Abdelatif, Croix-Rouge

Jean-Louis Laforge, SATPS

René Desbiolles, CRÉDIT COOPÉRATIF

Guy Dumontier, SERQ

François Edouard, FNAAFP-CSF

Joëlle Garello, SNAECESO

Eric Gex-Collet, UGEM

Olivier Hindermeier, SADCS

Charles-Hervé Moreau, SYNESI

Jean-Marie Klein, SNEFOS

Isabelle Lorenzi, UGEM

Gérard Navarro, GSOTF

Daniel Poirier, SNEFA

Yves Verollet, UNA

Arnold Wessels, SNALESS

## L'ÉQUIPE

**Délégué général :** Sébastien Darrigrand

**Assistante des Pôles et de la délégation :** Morgane Boukera

**Assistante administrative et comptable :** Luce Brennan

**Adjoint au Délégué général chargé du développement :** Thomas Clochon

**Chargé de développement et d'animation du réseau :** Bruce Grassagliata

**Chargée de communication :** Agathe Henry

**Coordinateur du Pôle régionalisation :** Paul-Alexandre Lucas (*jusqu'au 31 juillet 2014*)

**Chargée de mission développement de l'emploi :** Tiphaine Perrichon

**Chargée de développement et d'animation du réseau :** Samira Sameur

**Secrétaire :** Audrey Thellier

**Conseillère technique emploi formation :** Violaine Trosseille

# LES ADHÉRENTS DE L'UNION EN 2014

## Employeurs intervenant dans les champs des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux à domicile, des services à la personne et du logement social

ADESSADOMICILE.....	Le réseau des associations d'aide à domicile
FNAAFP/CSF.....	Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire – membre de la Confédération Syndicale des Familles
Fédération des PACT.....	Fédération Nationale des centres pour la Protection, l'Amélioration et la Conservation de l'habitat et Associations pour la Restauration IMmobilière
SNALESS.....	Syndicat National des Associations Laïques Employeurs du Secteur Sanitaire, Social, Médico-Educatif et Médico-social
UNA.....	Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles
UNADMR.....	Union Nationale des Associations du service à domicile
UNIOPSS.....	Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

## Employeurs à but non lucratif intervenant dans le champ des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Croix Rouge.....	Croix-Rouge française
FEGAPEI.....	Fédération nationale des associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales
SYNEAS.....	Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale
UNICANCER.....	Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer

## Employeurs intervenant dans les champs de l'animation, de l'éducation, de la culture, de l'information et de la communication, du tourisme social et du sport et des actions de prévention à caractère social

COSMOS.....	Conseil Social du Mouvement Sportif
GSOTF.....	Groupement Syndical des Organismes de Tourisme Familial
SADCS.....	Syndicat des Associations de Développement Culturel et Social – membre du CNEA*
SATPS.....	Syndicat d'Associations de Tourisme, de Promotion Sociale, de vacances et de loisirs
SNAECSO.....	Syndicat National d'Associations Employeurs de personnels au service des Centres Sociaux et Socio-Culturels
SNEFA.....	Syndicat National des Employeurs de la Formation et de l'Animation – membre du CNEA*
SNEFOS.....	Syndicat National Employeur des Foyers, Résidences Sociales et Services
SNOGAEC.....	Syndicat National des Organisations Gestionnaires d'Activités Educatives et Culturelles – membre du CNEA*
SNRL.....	Syndicat National des Radios Libres
SERQ.....	Syndicat des Employeurs des Régies de Quartier
SYNESI.....	SYndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion
SYNOFDES.....	Syndicat National des organismes de Formation de l'Economie Sociale
UNML.....	Union Nationale des Missions Locales PAIO, et Organismes d'Insertion Sociale et Professionnelle
UNODESC.....	Union Nationale des Organismes de DEveloppement Social, sportif et Culturel – membre du CNEA*

\* Conseil National des Employeurs Associatifs

## Employeurs intervenant dans le champ des activités exercées par les coopératives

Le CC.....	Le Crédit Coopératif
CGSCOP.....	Confédération Générale des SCOP

## Employeurs intervenant dans le champ des activités exercées par les mutuelles régies par le code de la mutualité

UGEM.....	Union des Groupements d'Employeurs Mutualistes
-----------	--



7, rue Biscornet - 75012 PARIS

Tel : 01 43 41 71 72 - Fax : 01 43 41 72 22

Email : [udes@udes.fr](mailto:udes@udes.fr) - Site internet : [www.udes.fr](http://www.udes.fr)

Twitter : [@UDESnationale](https://twitter.com/UDESnationale)